



**AUDISOL**

*Le Cabinet de l'Economie Sociale et Solidaire*

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes**

inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables et sur la liste des commissaires  
aux comptes de Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

***Association 13 pour Tous  
Association Loi 1901  
4 Place de Vénétie  
75013 Paris***

**Association 13 POUR TOUS**  
**4 place de Vénétie – 75013 Paris**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **13 POUR TOUS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association 13 POUR TOUS relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 29 juin 2021

Le Commissaire aux comptes,

**AudiSol**

Delphine Lubrani



## Annexe 1

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association 13 POUR TOUS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur des éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



## Centre social 13 Pour Tous

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

BILAN ACTIF	Brut au 31/12/2020	Amort. & Provisions	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions et logiciels	7 073	7 073	0	24
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et out. industriels	35 608	20 837	14 771	9 141
Autres	45 510	28 031	17 479	18 717
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de la dotation				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	6 956		6 956	2 339
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>95 161</b>	<b>55 942</b>	<b>39 220</b>	<b>30 235</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres appro.				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
<b>Créances :</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	1 576		1 576	719
Autres	45 914		45 914	55 990
Valeurs mobilières de placement	198 019		198 019	212 509
Disponibilités	28 349		28 349	14 725
Charges constatées d'avance	542		542	524
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>274 400</b>	<b>0</b>	<b>274 400</b>	<b>284 466</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>369 561</b>	<b>55 942</b>	<b>313 620</b>	<b>314 701</b>

BILAN PASSIF	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		204 313
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
Réserves pour projet de l'entité	196 945	
Autres réserves		
<b>Report à nouveau</b>		
<b>Exédent ou Déficit de l'exercice</b>	<b>-6 540</b>	<b>-7 368</b>
Situation nette	190 406	199 945
Subventions d'investissement	6 571	8 702
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS PROPRES :</b>	<b>196 976</b>	<b>205 647</b>
Fonds dédiés :		
- Sur subventions de fonctionnement	0	0
- Sur autres ressources		
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	0	3 000
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 377	17 998
Dettes fiscales et sociales	67 932	67 116
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Produits constatés d'avance	36 335	20 940
<b>DETTES</b>	<b>116 644</b>	<b>109 054</b>
Écart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>313 620</b>	<b>314 701</b>



# Centre social 13 Pour Tous

Compte de résultat du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

	du 01/01/20 au 31/12/20	du 01/01/19 au 31/12/19
	12 mois	12 mois
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	4 635	5 224
Prestations	5 007	8 634
Subventions d'exploitation	457 173	430 362
Autres produits (hors cotisations)	5	660
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	4 001	19 260
<b>TOTAL I</b>	<b>470 821</b>	<b>464 140</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats	40 493	34 618
Autres achats et charges externes	109 893	122 649
Impôts, taxes et versements assimilés	7 402	7 462
Salaires et traitements	225 803	215 379
Charges sociales	87 732	83 817
Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	8 378	7 269
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges	0	0
Autres charges	3	7
<b>TOTAL II</b>	<b>479 702</b>	<b>471 202</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-8 882</b>	<b>-7 062</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
<b>Produits financiers :</b>		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	210	616
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL V</b>	<b>210</b>	<b>616</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL VI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>210</b>	<b>616</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-8 672</b>	<b>-6 446</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion	0	1 851
Sur opérations en capital	2 131	2 602
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
<b>TOTAL VII</b>	<b>2 131</b>	<b>4 453</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
Sur opérations de gestion	0	5 374
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL VIII</b>	<b>0</b>	<b>5 374</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>2 131</b>	<b>-922</b>
<b>Impôts sur les sociétés ou les dividendes</b>		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>473 162</b>	<b>469 208</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>479 702</b>	<b>476 577</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>-6 540</b>	<b>-7 368</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		11 000
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		8 000
<b>RESULTAT DEFICITAIRE</b>	<b>-6 540</b>	<b>-4 368</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Produits Bénévolat	84 761	
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Total produits</b>	<b>84 761</b>	
Charges Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	84 761	
<b>Total charges</b>	<b>84 761</b>	



---

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

---

**I – PRESENTATION ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

L'association 13 Pour Tous a pour activité :

- D'offrir aux habitants du quartier et de sa zone d'influence un espace de solidarité, de rencontres, d'échanges et d'activités favorisant le développement du lien social, l'animation de quartier et l'insertion sociale et économique des populations.
- De créer, de gérer et d'animer ce lieu ouvert à tous, sans distinction aucune, avec la participation des habitants, le concours de tous les partenaires et forces vives agissant sur le quartier et en coordination avec les associations déjà existantes et poursuivant des buts similaires.

Changement de méthode comptable

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application de ce nouveau règlement s'effectue de manière rétrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice.

L'application du nouveau règlement comptable des associations a pour conséquence de modifier la présentation des comptes annuels sur plusieurs points :

- Des fonds associatifs à présent dénommés fonds propres
- Une ventilation plus détaillée des natures de produits dans le compte de résultat (Concours publics et Subventions d'exploitation, ressources liées à la générosité du public, contributions financières)

Évènement COVID-19

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des associations. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées. L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

À compter du 16 mars 2020, l'association se trouve impactée de la manière suivante :

- recours au télétravail pour l'ensemble des salariés de l'association et ajustement des missions de chacun.
- les principales activités ont été adaptées ou suspendues.
- suivi pédagogique sur zoom et WhatsApp
- achat de matériel pédagogique envoyé aux enfants, impression devoirs
- distribution alimentaire
- Des points réguliers ont été faits au Conseil d'Administration et partagés avec les services de la ville de Paris, la DASES et la CAF. Très rapidement, le contact avec nos principaux financeurs a été établi et leur soutien financier pour 2020 nous a été confirmé.

L'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Elle clôture un exercice d'une durée de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020





## II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions des règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 (qui réforme le règlement CRC 99-01) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect :

- du principe de prudence,
- de la continuité d'exploitation,
- de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## III – NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

### **A. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé**

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a pas recours aux amortissements dérogatoires. Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les durées d'amortissement, en mode linéaire ou dégressif, retenues sont les suivantes :

<b>Nature d'immobilisations</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
Logiciels	Linéaire	1 an – 2 ans
Constructions	Linéaire	30 ans
Agencements, installations	Linéaire	5-10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3-5 ans
Matériel professionnel	Linéaire	5 ans
Ordinateurs	Linéaire	2-4 ans
Mobilier	Linéaire	5-10 ans

	N-1	Augmentation	Diminution	N
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	0			0
Concessions, logiciels	7073	0	0	7073
Droit au bail	0			0
Fonds de commerce	0			0
Autres immobilisations incorporelles	0			0
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	0			0
Agencements des terrains	0			0
Constructions	0			0
Installations techniques, matériels, outillages	28579	7029	0	35608
Matériel Professionnel	0			0
Autres immobilisations corporelles	4496	0	0	4496
Agencements siège social	0			0
Agencements halte garderie	0			0
Matériel de bureau et informatique	10977	3903	0	14880
Mobilier	24319	1814	0	26133
Immobilisations en cours	0			0
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>75444</b>	<b>12746</b>	<b>0</b>	<b>88190</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Amorts frais d'établissement	0			0
Amorts frais de recherche et de développement	0			0
Amorts concession, logiciels	7049	24		7073
Amorts fonds de commerce	0			0
Amorts autres immobilisations incorporelles	0			0
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Amorts agencements des terrains	0			0
Amorts des constructions	0			0
Amorts installations techniques, matériels, outillages	19438	1399		20837
Amorts matériel professionnel			0	0
Amorts autres immobilisations corporelles	4496			4496
Amorts matériel de bureau et informatique	4988	3487	0	8475
Amorts mobilier	11592	3468	0	15060
	0			0
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>47563</b>	<b>8378</b>	<b>0</b>	<b>55941</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>	<b>27881</b>	<b>4368</b>	<b>0</b>	<b>32249</b>

**B. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont composées :

Libellés	N-1	Augmentation	Diminution	N
Participation Crédit Mutuel	15			15
Dépôt Garantie Paris Habitat	2339	4617		6956
<b>TOTAUX</b>	<b>2354</b>	<b>4617</b>	<b>0</b>	<b>6971</b>

**C. Stocks et en-cours**

Il n'y a pas de stock

**D. Créances**

Il n'y a pas de créances douteuses au 31/12/2020.

**E. Tableau des fonds associatifs**

**1) Fonds Propres**

Libellés	N-1	Augmentation fonds propres	Diminution fonds propres	N
Réserves garantie emplois aidés				
Affectation du déficit 2019	187 658			187 658
Résultats déficitaires	- 30 706		7 368	- 38 074
Résultats excédentaires	47 362			47 362
Résultat 2020 (déficitaire)	-	-	6 540	- 6 540
<b>TOTAUX</b>	<b>204 314</b>	<b>-</b>	<b>13 908</b>	<b>190 406</b>

**2) Subventions d'investissement**

Subventions acquises	N-1	Augmentation	Diminution	N
Subvention d'équipement	20 222			20 222
Subvention dépenses de sécurité	886		98	788
Subvention matériel bureau informatique	2 683		-	2 683
Subvention CAF (logiciel)	11 178		2 033	9 145
<b>TOTAUX</b>	<b>34 969</b>	<b>-</b>	<b>2 131</b>	<b>32 838</b>

  

Quote Part des subventions virées au compte de résultat	N-1	Augmentation	Diminution	N
subventions d'équipement	26 267			26 267
<b>TOTAUX</b>	<b>26 267</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 267</b>

**Solde des subventions d'investissement à amortir**      **6 571**

**TOTAL DES FONDS ASSOCIATIFS :      + 196 976**

**F. Emprunts et dettes**

libellé	N-1	Augmentation	Diminution	N
Prêt CAF	3 000		3 000	-
<b>TOTAUX</b>	<b>3 000</b>	<b>-</b>	<b>3 000</b>	<b>-</b>

**G. Échéances des créances et des dettes (tableau 2057)**

CREANCES	Montant brut	A 1 an a au plus	A plus d'un an
Créances clients (1)	1 576	1 576	
Autres créances	75	75	
Prêts		-	
Autres immobilisations financières		-	
Créances financeurs douteux ou litigieux		-	
Autres créances		-	
Subventions à recevoir	36 839	36 839	
Personnel et comptes rattachées		-	
Organismes sociaux		-	
Etat et autres collectivités publiques		-	
Groupe et associés		-	
Débiteurs divers		-	
Charges constatées d'avance	542	542	
<b>TOTAUX</b>	<b>39 032</b>	<b>39 032</b>	-

(1) CREANCES CLIENTS

Participations et produits d'activités

1 576

(2) SUBVENTIONS A RECEVOIR :

Eléments	Montant brut
CAF	36 839
<b>Total subvention à recevoir</b>	<b>36 839</b>
Produits divers à recevoir	-
<b>TOTAL</b>	<b>36 839</b>

DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 a 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (1)	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés (2)	12 377	12 377		
Personnel et comptes rattachés (3)	18 877	18 877		
Organismes sociaux (4)	40 272	40 272		
Etat et autres collectivités publiques (5)	8 782	8 782		
Dettes sur immobilisations		-		
Groupe et associés		-		
Autres dettes		-		
Produits constatés d'avance (6)	36 335	36 335		
<b>TOTAUX</b>	<b>116 643</b>	<b>116 643</b>	-	-



# 13 Pour Tous

4 place Vénétie 75013 PARIS  
Association Loi 1901 - Centre social et socio-culturel  
Siret : 489 055 319 00029 – code NAF : 9499Z

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

- |     |   |                      |
|-----|---|----------------------|
| (1) | Fournisseurs dont factures non parvenues  | 2 288                |
| (2) | Personnel et comptes rattachés dont :<br>Provision sur congés payés   | 18 770               |
| (3) | Organismes sociaux dont :<br>Provision prime salariés<br>Charges sociales Provision CP<br>Cotisations sociales à payer (Urssaf, caisses de retraite et de prévoyance) | 0<br>8 108<br>31 609 |
| (4) | ETAT, TAXES A PAYER (FORMATION CONTINUE, TAXE SUR SALAIRE, PRELEVEMENT A LA SOURCE)   | 8 782                |
| (5) | DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (IMPUTABLE A L'ANNEE 2021)   |                      |

Eléments	Montant brut
ACSE - Action CLAS-2020-2021_part 2021	3 000
GIP - conv-2020-15_part 2021	9 667
Frais généraux_Médecin du monde_20-21 part 2021	455
Frais généraux_Fle et Compagne_20-21 part 2021	530
Frais généraux_le Pari de l'amitié_20-21 part 2021	298
CAF - CLAS_2020/2021 part 2021	7 689
Cotisations des Adhérents_2020-2021 part 2021	1 240
Cotisations CLAS_2020-2021 part 2021	706
Subvention fondation de France 2021-2022	12 750
<b>TOTAL</b>	<b>36 335</b>

#### IV – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

##### A. Produits

Les produits de l'association sont composés de :

<b>A.1 – Dons, mécénat et médias, fondations, legs et donations</b>			
Fondations et organismes privés	4 250	-	
Dons		-	
<b>Total A</b>	<b>4 250</b>	-	0,00%
<b>A.2 – Subvention de collectivités publiques</b>			
Etat - Préfecture de Paris	43 470	53 297	-18,44%
Département et Ville de Paris	254 892	250 892	1,59%
CAF de Paris	154 561	124 840	23,81%
Conseil Régional d'Ile de France	-	1 333	-100,00%
<b>Total B</b>	<b>452 923</b>	<b>430 362</b>	5,24%
<b>Total A + Total B</b>	<b>457 173</b>	<b>430 362</b>	6,23%
<b>A.3 – Cotisations et autres produits</b>			
Cotisations des adhérents	1 460	2 695	-45,83%
Cotisations des usagers	3 175	4 053	-21,66%
Participation des usagers	2 099	2 804	-25,14%
Produits des activités annexes	2 913	10 341	-71,83%
<b>Total C</b>	<b>9 647</b>	<b>19 893</b>	-51,51%
<b>TOTAL GENERAL ( A+B+C)</b>	<b>466 820</b>	<b>450 255</b>	3,68%

##### B. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de l'association sont composées de :

Achats :	40 493	fournitures d'entretien, de bureau, d'activités, d'énergie et petits équipements
Services extérieurs :	71 527	Sous-traitance, crédit-bail, locations, travaux d'entretien, maintenance et assurance
Autres services extérieurs	38 366	Rémunérations d'intermédiaires, publicité, publications, missions et réceptions, frais de télécommunication et internet, cotisations, frais de formation et services bancaires

**C. Résultat financier**

Les produits et les charges financières de l'association sont composés de :

- Charges financières : 0
- Produits financiers : 210

**D. Résultat exceptionnel**

<b>Le résultat exceptionnel est de</b>		<b>+ 2 131</b>
<b>Produits exceptionnels :</b>		2 131
- Produits sur exercices antérieurs :		
- Quote Part de subventions d'investissement virée au CR :	2 131	
- Autres Produits exceptionnels :	-	
<b>Charges exceptionnelles :</b>		-
- Charges sur exercices antérieurs :	-	
- Autres Charges exceptionnelles :	-	
- Valeur comptable des éléments d'actif cédés :	-	

**E. Transfert de charges**

- Transfert charges autres : 4 001

**V – AUTRES INFORMATIONS**

**A. Effectif moyen**

Salariés	Nombre
Cadres	2
Employés	5
Apprenti	0
<b>TOTAUX</b>	<b>7</b>

**B. Gratuités et bénévolat**

L'association bénéficie de l'aide de 35 bénévoles équivalent à 2.2 ETP :

ELEMENTS	BASE
Valeur du point CCN ALISFA au 1er janvier 2020	55
Base d'un salaire animateur (coefficient 467 )	467
Salaire annuel	25 685 €
35 bénévoles en ETP	2,2
Coût salarial (taux charges patronales 50%)	84 761 €
Arrondi à	84 761 €



**C. Engagements hors bilan**

C.1 Spécificités associatives (prévue par l'avenant du 8 juillet 2002 à la convention du 30 septembre 1985)

L'association ne bénéficie pas de :

- La mise en disposition gracieuse de locaux, terrains ou installations.
- La mise à disposition de personnel.
- La prise en charge de certaines dépenses.

C.2 -Cession de créances

Néant

C.3 - Cautions bancaires

Néant

C.4 – Engagements de retraite

Néant

**D. Dirigeants**

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toute des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

**E. Filiales et participations**

L'association ne détient aucune participation au sein de sociétés.

**F. Informations relatives aux honoraires d'audits et de commissariat aux comptes**

Le Cabinet AUDISOL assure la mission de commissariat aux comptes. À ce titre, les honoraires de la mission de commissariat au titre de 2020 s'élève à 2 052 euros TTC.